PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
Liberté
Égalité
Fraternité

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 16/04/2020

COVID-19 : EN PÉRIODE DE CONFINEMENT, LES DÉPARTS EN VACANCES SONT INTERDITS

« On ne part pas en vacances pendant la période de confinement » Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur.

Alors que les vacances scolaires de Pâques débuteront pour la zone A (dont le Territoire de Belfort dépend) le 18 avril jusqu'au 4 mai 2020, la lutte contre la propagation du Covid-19 et le respect de règles de confinement doivent rester la priorité de tous.

Les consignes sont claires : le changement de lieu de confinement et les départs en vacances ne sont pas autorisés conformément au décret n°2020-293 du 23 mars 2020 modifié. Ce dispositif de restriction des déplacements mis en place s'applique toujours aux autres déplacements liés aux loisirs.

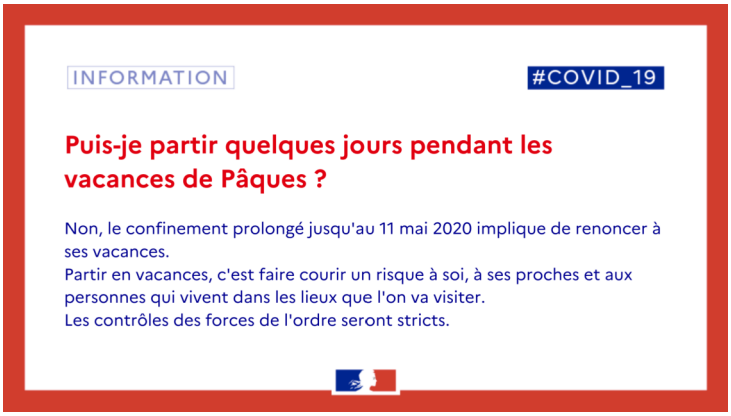

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr
Direction du cabinet

1 rue Bartholdi
90020 Belfort CEDEX